

# **LUMIERE DE LA CROIX DU SUD**

## **Promouvoir une gouvernance co-responsable dans l’Eglise catholique d’Australie**

En Australie une commission royale<sup>1</sup> a enquêté de 2013 à 2017 sur les abus sexuels de membres de l’Eglise à l’encontre d’enfants et a conclu à la déficience des modes de gouvernance et de direction ecclésiastiques. En conséquence et dans ses recommandations, cette instance a demandé à la conférence des évêques australiens, de procéder à un audit

*‘des structures de gouvernance, notamment en ce qui concerne les questions de transparence, de responsabilité, de consultation et de participation des laïcs, hommes et femmes, des diocèses et des paroisses. Cet examen devrait s’inspirer des approches de la gouvernance des organismes catholiques de santé, de services communautaires et d’éducation’.*

La conférence des évêques catholiques et la conférence des religieux et religieuses australiens ont accepté cette recommandation, dans un document rendu public le 31 août 2018, et ont confié la conduite de cet examen de la gouvernance à un groupe de surveillance. Ce groupe a lui-même constitué une équipe projet.

L’audit a donné lieu à la rédaction d’un rapport d’analyse et de recommandations conséquent (250 p.), publié le 15 août 2020.

Ce rapport est intitulé « Lumière de la croix du Sud » en référence à Henry Lawson, poète australien, et au prophète Daniel.

***Soyons audacieux, qu'il fasse jour ou nuit  
hissons le drapeau de la Croix du Sud !  
Soyons fermes - avec Dieu et le droit pour nous -,  
sous le drapeau de la Croix du Sud !***

Drapeau de la Croix du Sud,  
Henry Lawson, 1887

***Et ceux qui sont sages brilleront comme l'éclat du ciel,  
et ceux qui ont rendu la multitude juste  
brilleront comme les étoiles pour toujours et à jamais.***

Daniel 12, 3

---

<sup>1</sup> Dans les pays du Commonwealth une commission royale est une enquête lancée à l’instigation du gouvernement sur un sujet d’importance nationale.

Vingt personnes ont œuvré pour que ce texte important voit le jour : 14 laïcs et 6 clercs et religieux. Le groupe de surveillance de l'audit comprenait 9 personnes : 5 femmes dont 1 religieuse, 4 hommes dont 1 évêque et un religieux, et l'équipe projet 7 : 3 femmes dont une religieuse, 4 hommes dont un prêtre. Dans un souci d'ouverture ils se sont appuyés sur :

- un comité consultatif externe de 4 personnes : 2 théologiens américains dont 1 prêtre, une théologienne et professeure de droit canonique allemande et un théologien, prêtre australien,
- une association basée à Washington D.C., œuvrant pour de meilleures pratiques dans le management et la finance.

Ce rapport comporte les chapitres suivants :

- la récapitulation des 86 recommandations proposées à l'issue de l'audit,
- le rappel des fondements de l'Eglise, née lors de la Pentecôte, et devant annoncer l'Évangile en paroles et en actes,
- les fondamentaux de l'Eglise en tant que société humaine avec ses structures, les propositions de l'audit s'inscrivant dans le respect de ces fondamentaux et du droit canon (tout en demandant des ajustements de ce dernier),
- la présentation des principes d'une bonne gouvernance,
- l'application de ces principes au fonctionnement diocésain,
- l'application de ces principes au fonctionnement paroissial.

Le message principal de cet audit est d'inviter les responsables des diocèses et des paroisses à adopter une culture de la gouvernance conforme à la fois aux fondamentaux de l'Eglise et aux standards reconnus dans les organisations de nos sociétés libérales démocratiques.

L'exigence est donc forte et multiple car elle est à la fois sociétale (transparence, responsabilité, gestion des risques, intégrité, subsidiarité), évangélique (service, discernement) et conforme à la grande Tradition de l'Eglise (collégialité, synodalité).

Le respect des règles qui régissent l'institution Eglise constitue à la fois la richesse de ce rapport et la limite qu'il n'a pas franchie. Richesse, car ces propositions, conformes à l'esprit que tente d'insuffler le pape François et à l'esprit du droit canon, pourraient être bien accueillies par les ministres d'une institution soucieuse de regagner en crédibilité auprès de ses fidèles et de la société. Limite car il n'aborde ni le terrain de la nature du cléricat ni celui des ministères mais ces questions ne faisaient pas partie de son cadre.

### **Les recommandations générales**

Après le souhait d'une diffusion de cet audit la plus large possible (recommandations 1 et 2), le rapport établit quatre recommandations générales qui de fait, englobent et structurent les 61 recommandations proposées aux diocèses et les 19 recommandations à destination des paroisses. Nous les reproduisons ici de manière littérale compte tenu de leur importance pour une vision synthétique de cet audit.

*3. Que les principes de gouvernance ecclésiale qui sont collégialité, synodalité, service, dialogue, discernement, participation et « leadership » se reflètent dans les structures de gouvernance, de prise de décision et dans tous les processus des diocèses, des paroisses et des services ecclésiaux.*

4. *Que l'intégrité, la responsabilité et la transparence se reflètent dans les pratiques administratives et de gouvernance de tous les corps d'Eglise.*
5. *Que les responsables de l'Eglise adoptent et s'engagent à mettre en place une culture éthique de participation, des pratiques solides de gestion des risques et une communication efficace.*
6. *Que les services ecclésiaux soient des modèles de rigueur financière et de pratiques administratives efficaces.*

#### **Aperçu des 61 recommandations au niveau diocésain**

Une plus grande transparence et davantage de communication doivent s'appliquer aux visites ad limina et aux rapports quinquennaux, ainsi que dans le processus de sélection et de nomination des évêques diocésains.

Une plus grande participation des laïcs, hommes et femmes, doit être mise en place pour favoriser une plus grande coresponsabilité, pour :

- participer aux processus de décisions,
- participer à la direction du diocèse,
- participer à la sélection (à l'entrée et à la sortie), à la formation et à l'accompagnement des séminaristes. Les femmes sont ici particulièrement attendues.

La formation des dirigeants, clercs et laïcs, doit être davantage développée et systématisée.

La mise en place d'un Centre National aux Responsabilités et à la Gouvernance Catholiques (CNRGC) est suggérée. Des initiatives visant à améliorer la formation continue des évêques sont proposées.

L'évêque est invité à systématiquement participer au Conseil Economique Diocésain dont le président devrait être un laïc indépendant.

Les diocèses doivent se mettre au standard des organismes de protection de l'enfance en termes de règles de protection et de transparence. Ils sont invités à identifier toutes les associations de fidèles, publiques ou privées, reconnues ou non, et à leur demander d'adopter le standard national défini par l'association nationale catholique édictant les règles pour la protection et l'éducation des enfants.

Les évêques sont invités à consulter les communautés paroissiales pour l'élaboration du projet pastoral diocésain. Un Conseil Pastoral, représentatif de la diversité des fidèles laïcs doit être mis en place au sein du diocèse ; il doit être effectivement consulté pour les décisions importantes du diocèse, en particulier :

- la création, la suppression ou le regroupement de paroisses,
- la construction ou la désacralisation d'une église,
- lors du processus de réflexion dans la nomination d'un évêque.

Le rapport recommande aussi que chaque diocèse :

- lance un synode dans les 5 années à venir, puis tous les 10 ans par la suite.
- publie des rapports financiers annuels complets.

### **Aperçu des 19 recommandations au niveau paroissial**

Les paroisses sont aussi invitées à mettre en place des processus synodaux, s'appuyant sur la prière, et impliquant largement ses membres pour la construction d'un projet paroissial.

Elles sont invitées à évoluer et à se former (systématisation dans chaque diocèse de programmes de formation de base et de formation continue des responsables laïcs dans les paroisses) dans un dialogue collaboratif avec le diocèse, en s'appuyant sur les propositions développées par le CNRGC, de manière à favoriser l'émergence ou la consolidation de nouvelles formes de vie ecclésiale de l'Eglise.

La mise en place de Conseil Pastoraux doit être systématisée et l'auto-évaluation annuelle de leur efficacité doit devenir la norme.

Les conseils Financiers paroissiaux sont invités à mettre en place les règles de fonctionnement suivantes : réunions trimestrielles, présidence assurée par un laïc indépendant, participation du curé, élaboration d'un rapport financier annuel largement diffusé.

### **Les principes généraux d'une bonne gouvernance identifiés dans le rapport**

- ✓ *Leadership* (dirigeance) : il est défini comme la capacité à diriger. Courage, conviction et compassion constituent des qualités essentielles pour un *leader*. Ce dernier doit en outre être le vecteur d'une vision, d'un projet, partagé le plus largement possible au sein de l'institution ou de l'entreprise qu'il dirige.
- ✓ Responsabilité et transparence, en particulier au niveau financier.
- ✓ Communication la plus large possible dans le respect de la confidentialité et ajustée au public visé.
- ✓ Gestion des risques : discipline visant à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux activités d'une organisation et de les traiter de manière à réduire la probabilité des événements redoutés et leur impact éventuels.
- ✓ Intégrité : probité (ne pas utiliser ses fonctions pour en tirer un profit personnel, se consacrer entièrement à ses fonctions), vérité (bannir le mensonge), fidélité.
- ✓ Consultation : dialogue proximité avec les bénéficiaires de l'organisation.
- ✓ Intégration et participation des membres de l'organisation.
- ✓ Ethique et culture entraînent une reconnaissance positive à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation autour de valeurs partagées.

### **La spécificité de la gouvernance de l'Eglise**

- ✓ Service : la notion de service doit primer dans le *leadership*, idéalement elle doit être la première motivation des ministres.
- ✓ Discernement, vu comme l'alliage de la réflexion et de la prière (rôle de l'Esprit).
- ✓ Subsidiarité : la responsabilité d'une action revient à l'entité la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ce concept est largement développé dans la doctrine sociale de l'Eglise, et il est donc nécessaire qu'il soit appliqué en son sein.
- ✓ Synodalité : implique la participation active de tous les membres de l'église dans ses processus de discernement et de consultation.

✓ Dialogue.

### **Perspectives**

La conférence des évêques australiens a tardé (décembre 2020) à réagir publiquement à la publication de ce rapport, laissant dubitatifs plus d'un. Néanmoins il est intégré dans les documents de travail du Concile National Australien qui doit s'ouvrir en octobre de cette année<sup>2</sup>.

Ce texte propose une évolution de la gouvernance de l'Eglise, dans le respect des règles du droit canon (tout en demandant des ajustements de ce dernier). Une prise au sérieux des recommandations proposées au niveau de nos diocèses et de nos paroisses permettrait d'initier une réelle transformation de notre Eglise pour en faire une institution plus crédible, plus moderne, plus efficace dans sa mission de porter et de témoigner de la Bonne Nouvelle du Salut pour tous les hommes, sans pour autant renier sa dimension christique et spirituelle.

### **Envoi**

Alors laissons-nous entraîner par l'introduction de « Lumière de la Croix du Sud » :

*La Croix du Sud figure en bonne place dans les récits de rêves  
qui contiennent une grande partie  
de la tradition culturelle des indigènes australiens,  
transmise depuis des milliers d'années.  
La Croix du Sud, depuis le début du XIXe siècle,  
est emblématique d'un sentiment d'appartenance ;  
un sentiment partagé de coresponsabilité et de fidélité.  
C'est l'élément central de notre drapeau national.*

*Dans la tradition scripturale, le firmament et les étoiles sont symboliques  
de l'obscurité et de la lumière, de l'amour et du souci du Créateur  
pour l'humanité et du chemin de Dieu vers la maison éternelle.  
L'Église catholique en Australie a été l'un des épicycles  
de la crise des abus sexuels dans l'Église mondiale.  
Mais l'Église australienne tente aussi de trouver une issue à cette crise  
d'une manière qui reflète les besoins de la société dans laquelle elle vit.*

*La tradition catholique veut que l'Esprit nous guide vers la vérité.  
Dans le chemin sur cette voie, l'Église australienne  
cherche à être guidée par la lumière de l'Esprit ;  
une lumière symbolisée par la constellation de la Croix du Sud.  
Ce chemin et cette lumière éclairent l'approche  
des questions de gouvernance soulevées par la crise des abus  
et le besoin plus général d'un changement culturel.*

---

<sup>2</sup> <http://www.ccb-l.com/pages/la-croix-international-notes-de-lecture/le-concile-plenier-australien.html>

*Ce rapport présente, pour l'Australie, une façon de discerner le chemin  
d'une nouvelle praxis de la gouvernance des Eglises.  
Mais la lumière qui guide le processus de discernement  
n'est pas limitée à cette région du monde.  
Elle peut rayonner pour révéler les modèles de synodalité  
que l'Église catholique mondiale peut adopter.*